



Compte Rendu Sommaire

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mille seize et le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Frédérique ROUSTANG, Alfred FURLIN, Jacqueline ROLFE, Patrice BURLANDO, Lucienne QUINANZONI, Pierre BONNET, Aude HEZARD, Jean-Marc DUBUC, M. Jean-Pierre MADONIA, Laurent REMY.

Absents représentés : Henri COLOMBO (procuration à Eric AUDIBERT), Agnès FELIX (procuration à Patrice BURLANDO), Sabine NAEL procuration à (Jean Marc DUBUC)

Absente excusée : Jacqueline HOUSSARD,

FONCTION PUBLIQUE

DÉLIBÉRATION n° 2016/026

Adoption du tableau des effectifs 2016

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des effectifs 2016 et précise que les deux postes vacants des effectifs titulaires ont été créés par délibération du 02 mars 2016 en vue de l'avancement de grade de deux agents communaux présents actuellement dans les services.

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

DÉLIBÉRATION n° 2016/027

Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour division ; terrain le pigeonnier

Monsieur le maire présente le projet de division de la parcelle cadastrée D 820 que la commune souhaite viabiliser en 5 lots et mettre à la vente ces lots en vue de leur construction et demande au conseil de l'autoriser à déposer la déclaration préalable correspondante.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE

DÉLIBÉRATION n° 2016/028

Reconstruction de la passerelle du Graval

Monsieur le Maire expose au conseil que la passerelle du Graval a été emportée lors de la crue de novembre 2011 et propose à ce qu'une nouvelle passerelle soit reconstruite. Néanmoins, le projet proposé ne permet pas de respecter les normes de résistance mécanique fixées par l'eurocode de 500 kg/m². Le coût du projet respectant cette charge serait disproportionné à l'usage et il propose qu'une passerelle type « sportive » pouvant supporter 5 à 6 personnes concomitamment soit installée tout en portant à l'attention des membres du conseil que la commune pourrait être recherchée en responsabilité pénale si un accident venait à se produire sur cet ouvrage. Un arrêté de limitation de l'utilisation de la passerelle, un affichage règlementaire et un dispositif anti deux roues serait mis en place pour garantir l'information des usagers. Il est ainsi demandé au conseil de délibérer sur l'implantation d'une passerelle dite « sportive » sur le site du Graval.

Adopté à la majorité (1 contre, 1 abstention, 10 pour).

LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE

DÉLIBÉRATION n° 2016/029

Mise en place de la vidéoprotection sur le projet de cœur de village et demande de subvention

Monsieur le Maire propose que, dans le cadre de la création du parc de stationnement paysager constituant la phase 1 du projet d'aménagement du cœur de village, une vidéo protection dédiée à ce site soit programmée. Ce dispositif vise à offrir un espace de stationnement sécurisé pour les usagers et pourra également fournir des images si des dégradations étaient commises sur ce site ou dans le cas d'enquêtes de police. Monsieur le Maire précise que les images ne pourront être visionnées que et uniquement que sur procédure, qu'elles seront stockées sur place et que leur accès sera strictement limité. Le projet de mise en place de 5 caméras a été estimé à 25 000 € HT et il est proposé de solliciter une aide de l'état au titre du fond interministériel de prévention de la délinquance à hauteur de 50 % du montant HT des travaux.

Adopté à la majorité (2 contre, 3 abstentions, 9 pour)

FINANCES LOCALES

DÉLIBÉRATION n° 2016/030

Budget Principal : Approbation du Compte Administratif 2015

Monsieur le Maire présente l'exécution budgétaire 2015 et le résultat de clôture de l'exercice comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2015	741 700,17 €	733 827,07 €	1 304 024,88 €	1 456 455,28 €
Résultat de l'exercice 2015	7 873,10 €			152 430,40 €
Résultats 2014 reportés		110 582,90 €		220 228,27 €
Résultat de clôture 2015		102 709,80 €		372 658,67 €
Restes à réaliser	27 017,60 €	55 733,00 €		

Monsieur le Maire sort de la salle afin de permettre le vote du Compte Administratif sous la Présidence de Frédérique Roustang en sa qualité de 1^{ère} adjointe.

Adopté à la majorité (1 abstention, 11 pour)

DÉLIBÉRATION n° 2016/031

Budget Principal : adoption du Compte de gestion 2015

Monsieur le maire informe les membres du conseil que les écritures du compte de gestion sont conformes à celles du Compte Administratif et propose ainsi de valider la tenue des comptes du comptable en approuvant le compte de gestion 2015.

Adopté à la majorité (1 abstention, 13 pour)

DÉLIBÉRATION n° 2016/032

Budget Principal : affectation des résultats 2015

Au vu du résultat de clôture de l'exercice 2015, Monsieur le maire propose d'affecter les résultats 2015 comme suit.

AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT (compte 1068)	151 246,00 €
A REPORTER EN FONCTIONNEMENT AU BP 2016 excédent (compte 002)	221 412,67 €
A REPORTER EN INVESTISSEMENT AU BP 2016 excédent (compte 002)	102 709,80 €

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 2016/033

Budget Principal : vote du Budget Primitif 2016

Monsieur le Maire donne une lecture de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du projet de budget primitif 2016 synthétisé comme suit :

- Section de fonctionnement qui s'équilibre :
 - Dépenses : 1 515 449,87 €
 - Recettes : 1 515 449,87 €
- Section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2015) en sur équilibre de 92 185 € correspondant à une créance à risque :
 - Dépenses : 1 169 294,47
 - Recettes : 1 261 479,47

Monsieur le Maire propose ainsi que soit mis au vote la section de fonctionnement par chapitre et la section d'investissement par opération conformément au GCCT

La section de fonctionnement est approuvée à la majorité (2 abstentions, 12 pour)

La section d'investissement est approuvée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 2016/034

Contributions directes : Vote des taux d'imposition 2016

Monsieur le maire expose que dans la continuité du vote du budget et conformément au vote de la précédente délibération, il convient de voter les taux communaux des taxes locales au vu des produits attendus pour l'équilibre du budget 2016 permettant le maintien des services en place et la continuité des investissements enclenchés.

	TAUX 2015	TAUX 2016	BASES	PRODUITS ATTENDUS
Taxe d'Habitation	12,50 %	13 %	230 6000	299 780 €
Foncier Bâti	19,38 %	20 %	135 7000	271 400 €
Foncier non Bâti	87,87 %	80 %	45 800	40 304 €
			TOTAUX	611 484 €

Adopté à la majorité (2 contre, 11 pour)

DÉLIBÉRATION n° 2016/035

Demande de subvention pour l'extension du réseau d'eau potable, chemin des Lones phase 2

Monsieur le maire expose qu'il est projeté de réhabiliter une nouvelle portion du réseau d'adduction d'eau potable du chemin des Lones afin d'optimiser son rendement, projet estimé à 163 169 € HT et de solliciter l'aide financière de l'agence de l'eau à hauteur de 50 % du montant HT des travaux dans le cadre de l'appel à projet « économisons l'eau ».

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 2016/036

Demande de subvention pour la rénovation du réseau d'alimentation en eau potable, Cloual de l'église

Monsieur le maire expose qu'il est projeté de réhabiliter une portion du réseau d'adduction d'eau potable du chemin de Saint Joseph au lieudit le Cloual de l'Eglise afin d'optimiser son rendement, et éviter la prolifération des fuites sur ce secteur projet estimé à 5 944 € HT et de solliciter l'aide financière de l'agence de l'eau à hauteur de 50 % du montant HT des travaux dans le cadre de l'appel à projet « économisons l'eau ».

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 2016/037

Demande de subvention pour le développement de la télégestion du service d'alimentation en eau potable

Monsieur le maire présente au conseil le projet de développement de la télégestion du réseau et des équipements d'alimentation en eau potable et du réseau d'assainissement proposé afin de permettre de renforcer l'efficacité et la réactivité des services dans la gestion du patrimoine et du service, réaliser des économies d'eau, et prévenir tout déversement accidentel de pollution. Ce projet a été évalué à 12 500 € HT et il est proposé de solliciter une aide financière de l'agence de l'eau à hauteur de 80 % du montant HT.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 2016/038

Demande de subvention pour l'aménagement du parc de stationnement paysager et espace polyvalent

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'aménagement d'un parc de stationnement paysager, constituant la phase 1 de l'opération d'aménagement du cœur de village, il est possible de solliciter une subvention de l'Etat au titre du fond d'investissement public local (IPL). Monsieur le maire propose ainsi de solliciter une subvention de 143 146.66 € dans le cadre de l'IPL et de modifier le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

- Etat (DETR) :	129 000 € (27.73 %)
- Département 2015 :	100 000 € (21.49 %)
- Etat (Soutien à l'investissement public local) :	143 146.66 € (30.77%)
- Autofinancement :	93 036.66€ (20 %)
- TOTAL HT :	465 183.33 € €

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 2016/039**Demande de subvention pour les travaux de rénovation énergétique de l'hôtel de ville**

Monsieur le Maire propose que dans le cadre du projet de réhabilitation énergétique de l'hôtel de ville, une subvention soit sollicitée auprès de l'Etat au titre de l'IPL. Le plan de financement prévisionnel de l'opération serait modifié comme suit :

- Etat (DETR) :	6 806.45 € (35 %)
- Etat (IPL) :	8 751.15 € (45 %)
- Autofinancement :	3 889.40 € (20 %)
- TOTAL HT :	19 447 €
- TVA (20 %) :	3 889.40 €
- TOTAL TTC :	23 336.40 €

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 2016/040**Demande de subvention pour la restauration du campanile**

Faisant suite au vote du budget 2016 et de l'inscription à la section d'investissement de la rénovation du campanile, Monsieur le Maire propose de constituer le plan de financement comme suit et de solliciter les partenaires

Ce projet a été estimé à 11 045 € HT pour l'ensemble des travaux (restauration + éclairage)

- Subvention Fondation du patrimoine :	2 209 € (20 %)
- Subvention Conseil Régional :	2 209 € (20 %)
- Subvention Département :	2 209 € (20 %)
- Fond de concours CCCP :	2 209 € (20 %)
- Autofinancement :	2 209 € (20 %)
- Total HT :	11 045 €
- TVA :	2 209 €
- TOTAL TTC :	13 254 €

Adopté à l'unanimité

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES**DÉLIBÉRATION n° 2016/041****Devenir de la Poste**

Monsieur le Maire rappelle que la Poste a signifié à la commune que la fréquentation du bureau de poste sur la commune ne permettait plus de maintenir le service tel qu'il est proposé actuellement. Une première proposition de mise en place d'un point relais commerçant avait été rejetée par le conseil municipal du 2 mars 2016. Suite à une nouvelle rencontre avec les représentants de la Poste, il est proposé au conseil de délibérer sur la mise en place d'un facteur guichetier qui consiste à faire assurer à un facteur la tenue de guichet après sa tournée.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme

Le Maire,

Eric AUDIBERT

Ceci est un compte rendu sommaire destiné à l'information de la population. Le procès-verbal intégral est consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Toutes les délibérations sont également consultables dès qu'elles ont acquis leur caractère exécutoire.

Affiché le :